



En application de la loi
n° 82-213 du 2/03/1982
le présent acte a été déposé
à la préfecture de Nanterre
le - 9 DEC. 2020
et publié le - 9 DEC. 2020...

Le Directeur Général Adjoint des Services

**Finances, achats publics
et système d'information
Commande publique**

Décision n° 2020-279

Objet : Travaux de dépose et mise en œuvre du nouveau bardage de la bibliothèque

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-22,

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L2123-1 et R 2123-1 1°,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de publicité transmis pour diffusion le 29 septembre 2020 sur les supports de publication du PARISIEN (avis n° 6380089) et du profil acheteur de la mairie, maximilien.fr (avis n° 3555994),

Vu le résultat de la consultation,

Vu le rapport d'analyse des offres établi,

Considérant que l'offre de la société ROSSI est l'offre économiquement la plus avantageuse eu égard aux critères de sélection des offres fixés dans les documents de la consultation,

DECIDE de signer le marché avec la société ROSSI (3 rue Descartes 95330, DOMONT) pour un montant global et forfaitaire de 204 431,29 € HT sur la durée du contrat.

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la ville.

Fait à Sceaux, le 9 décembre 2020



Philippe LAURENT